

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION NANOXION

Dernière version en date du 12 Avril 2012

<http://www.nanoxion.fr/>

Entre :

Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la Société NANOXION, ci-après dénommé le Client

ET :

NANOXION, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 45 000 Euros, dont le siège social est situé au Quartier Hourquarrouy – 65130 ESPIELH, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes sous le numéro RCS Tarbes B 537 457 095, numéro de TVA FR49537457095, représentée par M. FOURCADE, ci-dessous nommée NANOXION.

PREAMBULE :

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après désignées « CGV ») s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des Services proposés à la vente par NANOXION.

ARTICLE 1 : DEFINITION

Internet : réseaux de nombreux serveurs situés en divers lieux à travers le monde et reliés entre eux à l'aide de réseaux de télécommunications.

Accès à Internet : service permettant aux abonnés d'accéder au réseau Internet et à ses différents services : courrier électronique, échange de fichiers, de logiciels et plus généralement, échange de données à travers le réseau Internet.

Site Internet : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet.

Client : toute personne physique majeure ou personne morale signataire du bon de commande en ligne.

Identifiant : terme qui désigne, d'une manière générale, le couple nom d'utilisateur/mot de passe permettant au Client de s'identifier sur le réseau.

Espace Web : Espace de stockage alloué par NANOXION à chaque Client.

Nom de domaine : nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites d'une Entreprise, Association ou d'un Particulier.

Hébergement : ressources techniques et moyens mis à la disposition du Client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

Serveur : ordinateur contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau, connecté de manière permanente et en haut débit au réseau Internet.

Services : Désigne l'ensemble des services fournis par NANOXION au Client, qui comprend le Service de location de Serveur, le Service d'hébergement mutualisé et le Service de réservation de noms de domaine, l'Infogérance et les différents services supplémentaires attachés dans les conditions définies au présent Contrat.

Spam : Courrier électronique non-sollicité au sens de l'article 34-5 du Codes des Postes et Communications Électroniques, dans sa rédaction issue de la loi n°2004-496 du 10 Juin 2004.

Gestionnaire de compte : Désigne le site Internet mis à disposition du Client afin que celui-ci procède de manière autonome aux opérations courantes de maintenance et de gestion des Services fournis.

ARTICLE 2 : OBJET

Le contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles NANOXION s'engage avec le Client.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de NANOXION toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Les présentes conditions générales de service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par NANOXION sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de la société NANOXION.

Les prestations offertes par NANOXION à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de service.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE NANOXION

En application de la législation en vigueur, les informations nominatives concernant le Client ainsi que, le cas échéant, tout ou partie des données hébergées par le Client ne pourront être communiquées que dans les conditions légalement posées (par exemple sur réquisition des autorités judiciaires.)

Les informations nominatives déclarées par le Client sont destinées à NANOXION, qui avec l'accord exprès du Client, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales de son groupe, voir à des tiers ou à des sous-traitants, pour les besoins de gestion du Contrat du Client et pour faire bénéficier le Client d'offres commerciales pour des produits ou services analogues fournis par NANOXION.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n 78-17 du 6 Janvier 1978, le Client dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent en contactant NANOXION à l'adresse suivante :

NANOXION – Service données personnelles – Quartier Hourquarrouy – 65130 ESPIELH

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 Transmission d'informations exactes et identification

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées, moyens d'identification et informations bancaires exactes à NANOXION et en informer NANOXION sans délai excessif de toute modification.

L'accès aux Services n'est possible qu'après validation par les services administratifs de NANOXION des coordonnées (nom, prénom, adresse, et coordonnées bancaires) déclarées par le Client et vérification du lieu de résidence du Client.

Dans toutes les correspondances électroniques, postales ou téléphoniques avec NANOXION ou demandes de modification des Services ou informations le concernant ou résiliations, le Client devra

mentionner ses noms, prénom, numéro de serveur, identifiant de service disponible sur le gestionnaire de compte.

Le Client, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

Pour des raisons de sécurité, toute demande incomplète ne sera pas traitée par NANOXION.

4.2 Mise à jour des informations du Client

Le Client s'engage à mettre à jour ses coordonnées et informations bancaires au fur et à mesure des éventuels changements en informant sans délai excessif NANOXION par tout moyen approprié.

En particulier, en cas de prélèvement automatique, le Client s'engage à mettre à jour ses coordonnées bancaires avant le 20 du mois en cours.

4.3 Respect des obligations financières

Le Client s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis de NANOXION pendant toute la durée du Contrat et de consulter régulièrement le gestionnaire de compte pour prendre connaissance des factures émises et des messages d'information concernant le Service.

4.4 Sécurité et gestion des correctifs

Il est rappelé que le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de l'ensemble des logiciels et services utilisés et/ou hébergés sur le ou les Serveur(s).

A ce titre, afin de maintenir le niveau de sécurité du Serveur et de la plate-forme technique NANOXION, il est rappelé que le Client doit procéder sans délai excessif aux mises à jour des logiciels pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé par le Client et/ou l'éditeur dudit logiciel et/ou NANOXION.

De plus, dans le cas où le Serveur ou l'espace web mis à disposition du Client :

- Est piraté,
- Contient des logiciels dont les mises à jour de sécurité n'ont pas été installées par le Client,
- Contient des programmes relatifs au protocole IRC interconnectés à des réseaux extérieurs au réseau de NANOXION,
- Permet relayer des requêtes Internet par un serveur mandataire «Proxy» installé sur le Serveur du Client sans authentification ni identification de l'internaute,
- Contient des données non conformes à l'article 6.3 des présentes,
- Continue à émettre ou à transiter des Spams et ceci malgré une mise en demeure 24 heures au préalable envoyée par courrier électronique,
- Contient des sites Internet de détournement (Phishing),
- a fait l'objet d'une réquisition de la part des autorités administratives et/ou judiciaires.

NANOXION se réserve la possibilité d'interrompre sans préavis les Services mis à disposition du Client. En outre, le Client ne pourra prétendre obtenir d'indemnisation pour les éventuelles pertes de données et/ou interruptions de service qui en résulterait.

Les données circulant sur Internet sont susceptibles d'être détournées, la communication par le Client de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

Le Client autorise NANOXION dans le cadre d'un service de maintenance, à accéder au Serveur mis à disposition ou à son espace Web et à y opérer les opérations de maintenance nécessaires.

4.5 Utilisation personnelle des services

Les droits et obligations issus du Contrat sont personnels au Client, incessibles et non Transférables. En cas de modification de la Raison Sociale, le Client devra résilier les Services et souscrire un nouveau Contrat.

En cas de décès du Client, il appartient aux ayants droit de résilier le Contrat.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES IDENTIFIANTS

5.1 Modalités de remise

Les identifiants d'accès au gestionnaire de compte et les identifiants d'administration à distance du Serveur et/ou Service sont transmis par courrier électronique ou postal à l'adresse spécifiée par le Client.

En cas de changement d'adresse du Client, des nouveaux identifiants seront à nouveau transmis par courrier électronique ou postal à sa nouvelle adresse.

5.2 Caractères personnel et confidentiels

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Le Client est seul responsable de la garde et de l'utilisation de ces derniers, sauf divulgation imputable à NANOXION.

Le Client s'engage à conserver secret le mot de passe et ses identifiants et à ne pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit, y compris à l'Assistance technique de NANOXION.

NANOXION dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client.

Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de NANOXION.

5.3 Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des Identifiants par des tiers, le Client s'engage à avertir NANOXION sans délais excessif par l'intermédiaire de l'Assistance Technique.

En cas d'une demande de changement du mot de passe par le Client, NANOXION facturera ce service au temps passé sur cette opération.

5.4 Modifications

En cours d'exécution du Contrat, NANOXION pourra modifier ou changer tout ou partie des identifiants, pour des motifs réglementaires, technique ou de sécurité. Les nouveaux identifiants seront transmis au Client sans délais excessif.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

6.1 Responsabilité de NANOXION

NANOXION est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre des normes en vigueur.

Toutefois, la responsabilité de NANOXION ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit à un « Cas de Force Majeure ».

Dans le cas où la responsabilité de NANOXION serait retenue, le Client ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que la perte de clientèle, de chiffre d'affaire ou de bénéfice.

En tout état de cause si le Client n'a pas la qualité de consommateur, la responsabilité de NANOXION ne pourra en aucun cas être retenue au delà du montant des règlements récurrents forfaitaires effectués au titre des deux derniers mois.

NANOXION n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à NANOXION au titre des prestations réalisées.

6.2 Responsabilité du Client

Hébergeur au sens de l'article 6-I-2 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, le Client est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

Ce dernier est responsable de la bonne utilisation des Services et s'engage à garantir NANOXION contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet.

Le Client est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à NANOXION par lui-même ou par des personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation des Services et s'engage à garantir NANOXION contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont NANOXION pourrait faire l'objet, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation fautive par le Client ou les personnes dont il est responsable, des Services ou en cas de faute de ce dernier.

Le Client s'engage à ne pas faire une utilisation détournée du Serveur et des Services mis à sa disposition.

6.3 Respect de la législation en vigueur par le Client

Le Client s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, ce dernier s'engage à respecter les règles suivantes :

- Les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologiques, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie infantile est strictement interdit.
- Tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs.

- Le Client, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :
 - La diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et le Client est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet,
 - La propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou à l'ordre public,
 - Les données qui permettent via la création d'un lien hypertexte vers des sites ou des pages de tiers d'enfreindre une disposition ci-dessus ou plus généralement une disposition légale sont interdites,
 - Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet,
 - Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers illégaux ou échanger des fichiers protégés, à ne pas procéder à des intrusions dans les systèmes informatisés ou « hacking », à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire, à ne pas diffuser de courriers électroniques dans des conditions illicites (Spam, ...).

Il est rappelé qu'en vertu de la législation en vigueur, NANOXION n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations mises à dispositions par les Clients ; cependant NANOXION peut être amené à transmettre au Client toute notification ou plainte lui parvenant concernant ses agissements dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer les informations nominatives concernant le Client ainsi que tout ou partie des données hébergées par le Client sur le Serveur sur réquisition des autorités judiciaires et/ou administratives.

6.4 Cas de Force Majeure

En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par une partie de ses obligations, les obligations de NANOXION seront dans un premier temps suspendues.

Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. NANOXION sera alors délié de ses engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de ce fait.

ARTICLE 7 : DUREE DU CONTRAT

Le service est conclu à la date de la réception par NANOXION du bon de commande du Client, pour une durée d'une année à compter de la date de la mise en service.

A défaut de réception par NANOXION du paiement par le Client au plus tard un mois après la facturation par NANOXION de la commande, le présent contrat pourra être déclaré par NANOXION comme nul et non avenu à titre de condition résolutoire. Au delà de cette période, NANOXION et le Client seront libérés de toutes leurs obligations en vertu du présent contrat, sans indemnité de la part de NANOXION; en revanche, le Client restera redevable envers NANOXION d'une indemnité égale au montant des frais liés aux formules souscrites pour la période écoulée.

Le présent contrat est renouvelable, aux conditions générales en vigueur lors du renouvellement, par tacite reconduction annuellement, sauf renonciation notifiée, par courrier postal recommandé avec demande d'avis de réception, un mois avant l'échéance contractuelle en cours.

Les données seront effacées à l'expiration du service.

ARTICLE 8 : SUSPENSION

NANOXION se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, notamment en cas d'inexécution par le Client de l'une de ses obligations prévues au titre du présent contrat, ou à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, le tout sans que cette suspension puisse être considérée comme un manquement à ses obligations. Le Client reconnaît et accepte que NANOXION pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en œuvre effective par le Client des mesures appropriées destinées à garantir tout risque de perpétuation ou de réitération des faits à l'origine de la suspension.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure demeurée infructueuse, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autre moyen équivalent, précisant les fautes contractuelles reprochées.

Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal à l'adresse :

NANOXION Quartier Hourquarrouy – 65130 ESPIELH

Le Client ne pourra prétendre au remboursement par NANOXION des sommes déjà versées.

ARTICLE 10 : SUPPORT TECHNIQUE

NANOXION met à la disposition du Client une assistance technique proposée par l'intermédiaire des moyens de communication suivants :

- Forums de Discussion, proposé sans surcoût à l'exception des éventuels coûts de communication Internet,

- Courrier électronique, par l'intermédiaire du gestionnaire de compte, une fois authentifié avec les Identifiants du Client, proposé sans surcoût à l'exception des éventuels coûts de communication Internet,
- Conseils techniques par téléphone, en heures ouvrées (horaires indiqués sur le site Internet), au numéro 09.72.29.22.69 (appel non surtaxé - gratuit depuis une Box)

Selon les offres, le Client a accès aux niveaux suivants :

Niveau 1 - Assistance : NANOXION s'engage à informer le Client du déroulement de sa commande. NANOXION s'engage à vérifier le bon fonctionnement des caractéristiques du Service. NANOXION s'engage à remédier aux dysfonctionnements relevant de sa responsabilité exclusive.

Niveau 2 - Conseil : NANOXION met à la disposition du Client des ressources documentaires. Sous réserve de disponibilités, NANOXION s'engage à communiquer au Client la ressource documentaire la plus adaptée à sa problématique.

Niveau 3 - Infogérance : NANOXION propose la mise en œuvre de ses ressources documentaires sur demande spécifiques du Client. Un devis estimatif de l'intervention sera établi et soumis à l'acceptation du Client. NANOXION se réserve le droit de refuser une demande d'intervention pour motifs légitimes ou justifiés.

En aucun cas, NANOXION ne garantit la résolution en moins de 4H des incidents qui lui sont soumis.

Ce support technique ne saurait en aucun cas couvrir l'aide au développement ou au débogage de matériels fournis par le Client, qui déclare avoir la compétence nécessaire. Ce type de support pourra faire l'objet d'un Contrat séparé.

Toutefois, NANOXION s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de prendre en compte les incidents signalés et, dans la mesure du possible, y apporter au plus vite une réponse qu'elle seule jugera appropriée.

ARTICLE 11 : MODALITES DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES

La souscription aux Services NANOXION est limitée à un compte par Client. Pour souscrire aux Services, le Client doit suivre la procédure d'ouverture de compte en ligne, disponible sur le Site.

Si le Client a souscrit un service d'hébergement dédié, ce dernier doit remplir sur le Site de NANOXION le Formulaire en ligne, puis télécharger et imprimer l'autorisation de prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal courant (disponible au format PDF.).

Le Client doit ensuite retourner l'autorisation de prélèvement (datée et signée), accompagnée d'un RIB à son établissement bancaire ou postal.

ARTICLE 12 : TARIF

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par NANOXION sont disponibles en consultation en ligne sur le site <http://www.nanoxion.fr/> et sur demande auprès de NANOXION, à l'adresse suivante :

NANOXION Quartier Hourquarrouy – 65130 ESPIELH

Les services ou prestations commandés sont mentionnés dans le bon de commande; ils sont exprimés en Euros Hors Taxes et Euros Toutes Taxes Comprises.

NANOXION se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site <http://www.nanoxion.fr/> un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

NANOXION se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par NANOXION sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services NANOXION. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par NANOXION de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour NANOXION d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur en France.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse support@nanoxion.fr dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par NANOXION, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Toute réclamation, au titre du contrat, doit être formulée par écrit et transmise :

- soit par courrier à l'adresse postale indiquée sur le site <http://www.nanoxion.fr>
- soit par courrier électronique à support@nanoxion.fr



Hébergement Professionnel – Infogérance & Conseil

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par la loi française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel, à l'exception des litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.